

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2148

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Orientations stratégiques pour la sobriété et la transition énergétique sur le patrimoine bâti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2148**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti - Orientations stratégiques pour la sobriété et la transition énergétique sur le patrimoine bâti - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte**1° - Patrimoine bâti de la Métropole de Lyon**

Le patrimoine immobilier affecté aux services de la collectivité et à ses missions de service public est composé d'approximativement 640 sites pour une surface globale d'environ 900 000 m² (dont à peu près 480 sites domaniaux pour environ 840 000 m²). D'une grande variété d'usages, il est constitué du siège de l'institution, de bureaux pour les services centraux et territorialisés, certains d'entre eux accueillant du public (Maisons de la Métropole de Lyon, etc.), d'autres établissements recevant du public (collèges, Musée Lugdunum, etc.), et également de nombreux sites à vocation plus technique (subdivisions, centres techniques, dépôts, etc.).

Ce patrimoine dont les consommations énergétiques avoisinent 130 GWh/an et, dont les 3/4 sont consacrés au chauffage des locaux, dispose d'un fort potentiel d'amélioration de ses performances énergétiques et environnementales.

L'amélioration de ces performances est rendue indispensable au regard des enjeux environnementaux, économiques et réglementaires. Elle est déjà largement engagée avec des actions de sobriété énergétique, renforcées dans le contexte de crise énergétique depuis le déclenchement du conflit en Ukraine via la sensibilisation des agents et usagers et l'adaptation des températures de consignes de chauffage et des investissements d'amélioration continue des systèmes de chauffage et d'éclairage.

A l'instar des mesures déployées sur le périmètre des collèges, il est proposé de poursuivre la dynamique d'actions en faveur de la sobriété et de la transition énergétique sur les autres bâtiments métropolitains, avec un plan d'actions prioritaires pour la période 2024-2026.

2° - Rappel des opérations engagées

Entre les saisons de chauffe 2021-2022 et 2022-2023, il a été constaté une baisse des consommations énergétiques des bâtiments métropolitains de 24,3 % dont 15,7 % s'expliquent par une moindre rigueur de l'hiver. Les 8,6 % restants sont le résultat de l'ensemble des actions de sobriété énergétique dans les bâtiments, ainsi que la promotion de bonnes pratiques en faveur des économies d'énergies. Cela représente 4 200 MWh d'économies d'énergie qui ont permis une économie de 650 000 €, contribuant à l'effort de baisse des émissions de gaz à effet de serre sans dégrader les conditions de travail des agents et la qualité du service public rendu aux usagers.

La mise en place depuis 2018, sur le périmètre des collèges, d'un programme d'actions relevant de l'exploitation et de la maintenance, mais aussi de travaux d'investissements sur les installations de chauffage et de ventilation et de raccordements au réseau de chaleur urbain, a permis une baisse de 22 % des consommations énergétiques en 5 ans.

Depuis 2022, un système permettant la supervision des installations de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) pour améliorer la surveillance et le pilotage des installations et prévenir les dysfonctionnements, a été déployé dans les collèges.

Enfin, depuis octobre 2023, de nouveaux marchés d'exploitation des installations centrales de CVC ont été généralisés sur l'ensemble du patrimoine. Ces marchés engagent fortement les exploitants titulaires dans la recherche et la mise en œuvre de gains substantiels sur les consommations énergétiques de chauffage pour tous les bâtiments, notamment sur le patrimoine tertiaire hors collèges, sur lesquels on peut escompter des résultats similaires à ceux obtenus précédemment.

II - Objectifs

1° - Actions de court terme

Outre la reconduction des actions menées sur le précédent hiver, en matière de sobriété par l'ajustement des comportements et des pratiques, il est proposé de poursuivre la dynamique engagée en matière de réduction des consommations par des investissements de mises à niveau et d'améliorations techniques à gains rapides des systèmes de production et de régulation en faveur de l'amélioration des performances et de la décarbonation de notre patrimoine bâti hors collèges :

- poursuite du déploiement du système de supervision sur le patrimoine tertiaire,
- raccordements au réseau de chaleur urbain,
- mise en œuvre de plans de comptage et d'actions énergétiques renforcées pour améliorer rapidement les performances énergétiques des sites les plus importants,
- création ou remise en fonctionnement d'installations solaires thermiques de production d'eau chaude sanitaire,
- suppression de la dernière chaufferie fonctionnant au fioul.

Il est proposé de consacrer une enveloppe financière de 2 655 000 € à ces investissements, répartis entre le budget principal et les budgets annexes prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et assainissement, et répartis sur la période 2024-2026. Ceux-ci pourront générer des recettes estimées à 344 260 €, essentiellement issues des certificats d'économie d'énergie et du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique.

La baisse des consommations d'énergie escomptée est estimée à une dizaine de pourcents d'ici fin 2026 sur le périmètre hors collèges et hors sites majeurs (Hôtel de Métropole, Centre d'échanges de Lyon-Perrache et Institut départemental de l'enfance et de la famille), soit une diminution de l'ordre de 1 500 MWh/an et une économie de 250 000 €/an sur la facture énergétique (chiffre variable selon le cours des prix de l'énergie).

2° - Actions de moyen terme

Afin de structurer la démarche portée par la Métropole pour ancrer durablement, dans les pratiques et modes de gestion de son patrimoine, la sobriété et la réduction de sa dépendance aux énergies fossiles, il est proposé d'approuver les orientations suivantes :

- élaboration d'une stratégie patrimoniale sur l'ensemble du patrimoine bâti de la Métropole visant à composer un parc bâti performant, économe et sobre : cela se traduira dans un schéma directeur immobilier et énergétique en cours d'élaboration sur les bâtiments affectés aux services centraux et aux directions de territoires qui font actuellement l'objet de diagnostics énergétiques,
- mise en place d'un outil de suivi des fluides (OSF) performant en vue d'optimiser les consommations énergétiques du patrimoine bâti : cet outil de pilotage et de suivi des performances permettra la réalisation de bilans annuels d'exploitation, des consommations énergétiques, des émissions de CO₂ et des coûts énergétiques. Cela nécessite de consolider les bases de données patrimoniales par l'engagement d'une refonte globale du système d'information bâtiminaire,
- dès lors que cet OSF sera opérationnel, il est prévu la mise en place d'un réseau de référents désignés au sein des directions de la Métropole pour sensibiliser, informer mais surtout accompagner et porter les éléments de suivi et d'alertes pour se prémunir des éventuelles dérives de consommations. La structuration et l'animation de ce réseau seront assurées par un chargé d'économie d'énergie par l'usage. Celui-ci constituera, proposera et diffusera les bagages de formation et de sensibilisation basés sur la connaissance des éléments de consommations et de contexte de chaque site. Il organisera des campagnes de sensibilisation et de recueil des alertes de dysfonctionnements et des besoins d'amélioration,

- mise en place d'un référentiel commun en matière de maintenance des bâtiments intégrant une vision stratégique et qualitative de transition énergétique, afin de s'assurer de la mise en œuvre des bons réflexes et travaux,
- élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements priorisé et hiérarchisé,
- systématisation des raccordements au réseau de chaleur urbain dès que cela est possible techniquement,
- développement de l'autoconsommation individuelle ou collective pour renforcer la résilience de la collectivité et valoriser les productions d'énergies renouvelables de son parc immobilier et de ses installations industrielles. Il s'agit, notamment, d'exploiter toutes les dispositions ouvertes par la réglementation et permettant le recours à de nouveaux mode d'approvisionnement en énergies renouvelables, que sont, notamment, le *Power Purchase Agreement* et le *Biogas Purchase Agreement*, types de contrats d'achat à long terme entre producteurs et consommateurs,
- utilisation de la labellisation Climat-Air-Energie (ex-Cit'ergie) comme un outil d'amélioration continue et permettant de pouvoir hiérarchiser et quantifier les efforts à porter, en vue d'un classement 5 étoiles.

III - Plan de financement

Pour permettre l'engagement de l'ensemble des opérations de court terme, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme - plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti à hauteur de 2 655 000 € en dépenses et de 344 260 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme de travaux proposé pour la période 2024-2026,
- b) - l'ensemble des propositions d'actions de moyen terme en faveur de la sobriété et de la transition énergétique du patrimoine bâti métropolitain.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Transition énergétique pour un montant total de 2 655 000 € en dépenses et de 344 260 € en recettes sur le budget principal, sur le budget annexe de l'assainissement et sur le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'opération n° 0P31O8429 répartis comme suit :

- 1 855 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 680 000 € en 2024,
- . 737 500 € en 2025,
- . 437 500 € en 2026 ;

- 122 500 € en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 63 500 € en 2024,
- . 59 000 € en 2025 ;

- 600 000 € en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 182 000 € en 2024,
- . 418 000 € en 2025 ;

- 221 760 € en recettes, à la charge du budget annexe de l'assainissement en 2025 ;

- 200 000 € en dépenses, à la charge du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

.130 000 € en 2024,
. 70 000 € en 2025.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 16 486 000 € TTC en dépenses et à 995 004,04 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315091-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
